

# Coronavirus (COVID-19)

## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 6 décembre 2021

Nature :  **Recommandations**  Propositions  Présentation  Avis

Sujet : Recommandations en vue des mesures Noël 2021

---

### **Considérant que :**

- Le portrait épidémiologique actuel de la Covid-19 au Québec révèle une hausse rapide des cas (environ 30 % par semaine) depuis la fin octobre;
- Plus de 640 000 individus au Québec ne sont pas vaccinés et représentent une proportion non négligeable de gens plus susceptibles de contracter la maladie et à haut risque d'hospitalisations;
- La vaccination protège très bien contre les formes graves de la COVID-19, mais moins bien contre ses formes légères et asymptomatiques; ces dernières contribuant à la transmission du virus dans la population;
- La circulation concomitante d'autres virus respiratoires mettent à risque d'hospitalisations des clientèles vulnérables;
- Toute augmentation des contacts augmente le risque de contracter un virus, que la personne soit vaccinée ou non;
- L'amplification de la transmission communautaire actuelle et anticipée (en raison des rassemblements de la période des Fêtes) laissent prévoir un impact vers la mi-janvier-février sur notre système de soins de santé;
- L'émergence rapide à travers le monde du nouveau variant Omicron et le fait que ses caractéristiques épidémiologiques (transmissibilité, virulence et échappement immunitaire) demeurent peu connues pour l'instant;
- Notamment dans certains pays d'Europe, on observe une hausse marquée des hospitalisations reliées au variant Delta, dans des populations relativement bien vaccinées;
- Le niveau de transmission du virus demeure élevé chez les 0 à 11 ans, bien qu'une partie des 5 à 11 ans aient déjà pu bénéficier d'une 1<sup>re</sup> dose de vaccin;
- Les rassemblements des Fêtes donnent lieu à des contacts intergénérationnels;
- Le programme de vaccination 3<sup>e</sup> dose bat son plein;

- L'utilisation du passeport vaccinal lors d'activités non essentielles et du masque dans les lieux publics est toujours recommandée;
- Les rassemblements privés contribuent de façon significative aux éclosions;
- Le risque d'infection et ses impacts doit être balancé avec les besoins de bien-être mental et d'adhésion de la population aux mesures;
- La protection des groupes les plus à risque demeure nécessaire;

## ***Nous recommandons :***

- De continuer de promouvoir et d'offrir la vaccination pour les enfants de 5 à 11 ans. Il importe également d'insister sur l'offre d'une 3<sup>e</sup> dose pour les plus vulnérables selon les priorités établies (80 ans et plus, usagers des CHSLD, RPA, RI-RTF, travailleurs de la santé, communautés éloignées et 70-79 ans);
- De répéter et de s'assurer que les mesures populationnelles mises en place sont respectées (masque, distanciation, hygiène, passeport vaccinal, limite de capacité, intervention de contrôle sur l'application des mesures);
- D'insister sur l'importance de la vaccination des personnes non vaccinées en raison des risques courus. En cas de refus, il leur est fortement recommandé d'éviter les rassemblements privés;
- Pour la période des Fêtes :
  - De minimiser le nombre de personnes dans les rassemblements privés;
  - Un nombre maximal de 20 personnes serait permis si ces dernières sont adéquatement vaccinées;
  - Ceci ne s'applique qu'aux résidences privées et non à la location de chalet qui est strictement exclu de cet assouplissement du nombre de participants;
  - Le statut vaccinal des enfants mineurs ne doit pas être considéré, mais ils sont inclus dans le décompte des 20 personnes;
  - Cette limite de 20 personnes est absolue et ne peut pas être dépassée par le concept de bulles familiales antérieurement utilisé;
  - Toutefois, le facteur principal quant au nombre maximal de personnes invitées relève de la tolérance au risque de chacune d'entre elles;
- De maintenir la distanciation et le port du masque lorsqu'en contact étroit avec nos aînés.
- **Aucun autre assouplissement n'est prévu d'ici janvier 2022.**
- Par ailleurs, nous recommandons d'évaluer la possibilité d'offrir des autotests aux familles québécoises pour une autogestion des symptômes;

# Coronavirus (COVID-19)

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda, le 6 décembre 2021.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-55